ABC LIV
Société Anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège social: 2 bis rue Dupont de L'eure 75 020 PARIS
R.C.S. PARIS B 314 503 996
SIRET 314 503 996 00014
APE 8111

77B7904

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 1993

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
24 FEV. 1994
10841

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE

le 14 JUIN

à onze heures

les membres du conseil d'administration de la société **ABC LIV** se sont réunis au siège social sur convocation du président.

SONT PRESENTS

- Madame Suzanne ALLIANY demeurant 5 rue Duranti 75 011 PARIS.

- Madame Michèle BARANOFF demeurant 14 rue Djerzinski 93 500 PANTIN.

- Monsieur Charly COHEN demeurant 14 rue de la Rivière 95 870 BEZONS

Il est ainsi constaté que tous les administrateurs composant le conseil sont présents et qu'en conséquence ledit conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Suzanne ALLIANY , Président du conseil d'administration.

Cette délibération avait pour objet de délibérer sur l'ordre du jour:

- Nomination d'un nouvel administrateur.

Aprés en avoir délibéré,les administrateurs ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration décide de prendre acte de la démission de Monsieur Charly COHEN à compter de ce jour et le remercie des services rendus par lui à la société.

AP JA

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration décide de coopter en qualité d'administrateur Monsieur Patrick ALLIANY né le 14 decembre 1964. PARIS (10e) demeurant 4 rue des cités 93 300 AUBERVILLIERS, de nationalité française à compter de ce jour.

Monsieur Patrick ALLIANY accepte cette nomination et déclare qu'aucune incompatiblité susceptible de l'empecher de remplir cette fonction.

TROISIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration déclare en conséquence que les modifications seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire et si celle ci la ratifie, Monsieur Patrick ALLIANY exercera son mandat pendant le temps restant à courir du mandat de son prédescesseur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera cloturé le 31 décembre 1996.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'originaux des présentes pour effectuer les formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les administrateurs après lecture.

Lu et approuvé
Alliany PDG

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur :

Alliany

Lu et approuvé

Lu et approuvé